

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU JEUDI 24 JANVIER 2013**

**2013-06 ADOPTION D'UN AVENANT AU PROTOCOLE RELATIF AU
VERSEMENT PAR ERDF DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF
(P.C.T.) - ANNEES 2013 A 2015**

L'an deux mille treize, le jeudi 24 janvier, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 18 janvier 2013, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de PLESSE (44), sous la présidence de Monsieur Bernard CLOUET, Président.

Nombre de délégués en exercice : 23

Délégués présents : 21
Votants : 21

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique,
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joël ARIZA, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Joseph AUDOUIN, délégué du collège électoral Loire Divatte
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Yves MOREAU, délégué de la communauté de communes de Vallet
Monsieur Lionel LARDEUX, délégué de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres
Monsieur Maurice PERRION, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Gilles BOURDU, délégué de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur André BARREAU, délégué de la communauté de communes de Sud Estuaire
Monsieur Serge COLIN, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Paul PORCHER, délégué de la communauté de communes Cœur Pays de Retz
Monsieur François FAVRY, délégué de la communauté de communes de la région de Nozay
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Michel TILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Suppléant présents :

Monsieur Pierre SEVEC, délégué du collège électoral Pornic

Excusés:

Monsieur Francis MARTIN, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul

Secrétaire de séance : Bernard LEBEAU

Délibération affichée : le 24 janvier 2013

2013-06 ADOPTION D'UN AVENANT AU PROTOCOLE RELATIF AU VERSEMENT PAR ERDF DE LA PART COUVERTE PAR LE TARIF (P.C.T.) - ANNEES 2013 A 2015

La FNCCR et ERDF ont signé au niveau national, le 26 juin 2009 un protocole d'accord relatif au versement, par ERDF, aux autorités concédantes, maitres d'ouvrage de travaux de raccordement de la part couverte par le tarif (PCT).

Cet accord, dit « protocole PCT » était conclu à titre expérimental pour les travaux réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 et jusqu'au 31 décembre 2012. Il a fait l'objet de la délibération n°2010-15 voté par le comité syndical le 27 mai 2010 pour son application sur le territoire du SYDELA.

A la suite du bilan réalisé de l'application de ce protocole, la FNCCR et ERDF ont confirmé l'intérêt de la poursuite du dispositif en souhaitant en améliorer l'efficacité sur la base des enseignements résultant d'un retour d'expérience.

Il s'agit d'adapter le protocole PCT afin notamment, de prendre en compte les formules forfaitaires, résultant de la politique financière des autorités concédantes et figurant dans leurs barèmes de raccordement dont les méthodes de calcul sont visées à l'article L. 342-10 du code de l'énergie.

Le comité décide :

- D'adopter l'avenant proposé au protocole PCT pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015,
- D'autoriser M. le Président à le signer.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET

